

A. 211. 15

**ÉLECTRICITÉ DE LAUFENBOURG S.A.**  
LAUFENBOURG (SUISSE)

TELEPHONE (064) 64 11 41  
TÉLÉGRAMMES: ELGES  
TÉLEX 68 278

CONFERENCE DES  
UEBERLANDWERKE  
Le Président

A Monsieur l'Ambassadeur  
Albert WEITNAUER, Dr.jur.  
Secrétaire général  
du Département Politique  
Bundeshaus West  
3011 B E R N E

V/RÉFÉRENCE:

V/LETTRÉ DU

N/RÉFÉRENCE:

4335 LAUFENBOURG (SUISSE)

G/rm

le 4 juillet 1977

OBJET:

Monsieur l'Ambassadeur,

En qualité de Président de la Conférence des Ueberlandwerke, à  
savoir

Aar et Tessin Société Anonyme d'Electricité, Olten  
Electricité de Laufenbourg S.A., Laufenbourg  
Forces Motrices Bernoises S.A., Berne  
Forces Motrices de la Suisse Centrale, Lucerne  
Forces Motrices du Nord-Est de la Suisse S.A., Baden  
S.A. l'Energie de l'Ouest-Suisse, Lausanne

je me permets de vous soumettre ce qui suit:

Dans le cadre de l'élaboration d'une conception globale de l'énergie, le problème de la sécurité d'approvisionnement des centrales nucléaires joue un rôle primordial. Pleinement consciente de cet état de fait, la Conférence des Ueberlandwerke a chargé sa commission du combustible d'étudier le problème et de lui présenter des recommandations. Toutes les étapes du cycle du combustible ont été examinées et les compagnies d'électricité concernées ont décidé, à ce jour, de prendre les mesures suivantes:

- Les trois centrales nucléaires en exploitation ont une recharge de réserve sur le site ce qui leur assure une autonomie minimale d'une année et demie.



- Les six compagnies d'électricité ci-dessus ont signé un contrat de participation à un programme international d'exploitation d'uranium.
- Les besoins en uranium des centrales en exploitation et en construction sont couverts totalement jusqu'en 1982 par des contrats commerciaux. Quant aux besoins en services d'enrichissement ils sont couverts totalement au-delà de 1985.
- En ce qui concerne le retraitement, des négociations sont en cours pour la période allant de 1980 à 1990.

Il est clair que tous ces efforts n'atteignent leur pleine efficacité que si les contrats commerciaux qui en découlent sont coiffés d'accords bilatéraux intergouvernementaux valides qui assurent l'octroi des permis d'exploitation à temps.

Or, dès l'automne 1976 nous assistons à une dégradation des conditions et à un durcissement de certains gouvernements (difficulté d'obtenir les permis d'exportation des USA pour le retraitement du combustible irradié et embargo canadien sur l'uranium). Nous ne vous cacherons pas que cette situation nous préoccupe beaucoup.

Toutefois, dans ce contexte, nous aimerions vous dire combien nous avons apprécié les efforts inlassables déployés par l'ambassadeur et les membres de l'Ambassade Suisse à Washington, en particulier l'attaché scientifique, M. Favre, pour obtenir les permis d'exportation nécessaires au fonctionnement harmonieux de nos centrales. Mais nous savons que les tâches de l'attaché scientifique sont multiples et que le surcroît de travail occasionné par les affaires nucléaires risque de porter préjudice à d'autres branches de l'industrie suisse.

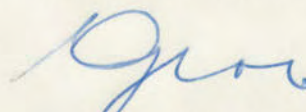
Aussi, c'est avec une profonde satisfaction que nous avons appris qu'il était question d'adjoindre un collaborateur à l'attaché scientifique qui pourrait se consacrer exclusivement aux affaires nucléaires. Par la présente, nous vous disons combien nous apprécions cette perspective car il est vital que la Suisse puisse suivre de très près toute évolution dans ce domaine.

4.7.1977

- 3 -

En vous remerciant de l'attention que vous prêterez à cette lettre, nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom de la  
CONFERENCE DES UEBERLANDWERKE



Dr. Ed. Grob